

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

5^{ème} REUNION DE 2008

Séance du 17 novembre 2008

CG 08/5^{me}/VI-01

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Lors de notre réunion de la Décision Modificative n°1 du mois de mai 2008, je vous ai présenté les avancées du « Schéma Départemental des Télécommunications ». Ce schéma nous a conduits, depuis 2001, à engager de nombreuses actions en faveur de l'équipement du territoire départemental avec de la téléphonie mobile, du haut débit et même du très haut débit avec le programme départemental de déploiement de la fibre optique.

Je vous rappelle que l'objectif de ce « **Schéma Départemental des Télécommunications** » est de répondre à une problématique d'aménagement du territoire en permettant aux secteurs ruraux de bénéficier de la téléphonie et du haut débit et aux secteurs urbains de s'équiper avec de la fibre optique.

Voici un point détaillé de l'avancement des travaux sur les trois volets concernés :

- la téléphonie mobile,
- le haut débit,
- la fibre optique.

I – TÉLÉPHONIE MOBILE :

Comme je vous l'avais indiqué lors du Budget Primitif 2008, la réalisation des travaux relatifs à la couverture des 23 communes situées en zone blanche de la téléphonie mobile est aujourd'hui achevée en totalité.

Dans la continuité de cette 1^{ère} phase, l'Etat nous a proposé de lancer une extension de programme afin d'utiliser les « reliquats de sites » qui n'avaient pas eu à être construits.

C'est ainsi, que nous avons, lors de notre Budget Primitif de 2007, validé une nouvelle liste de 15 communes susceptibles de bénéficier de cette extension de programme.

Il s'agissait de : Montesquieu, Montjoi, Vazerac, Vaïssac, Bouillac, Bouloc, Bruniquel, Escazeaux, La Salvetat- Belmontet, Lacour-de-Visa, Le Causé, Loze, Puygaillard-de-Quercy, Varen, Verlhac-Tescou.

Lors de la réunion du Budget Primitif 2008, je vous ai précisé que l'Etat n'avait retenu que deux de ces communes pour bénéficier de cette extension de programme : Bouillac et Montjoi.

Récemment, lors d'un Comité de Pilotage Régional sur la téléphonie mobile qui s'est tenu le 12 septembre 2008, l'Etat nous a informés que Bouillac avait finalement été supprimée de cette liste, alors même que les opérateurs ont confirmé que cette commune était située en zone blanche.

J'ai vivement réagi à cette suppression en indiquant, au Préfet de Région, ma volonté de voir réintégrer la Commune de Bouillac afin qu'elle puisse, elle aussi, bénéficier d'une meilleure couverture en téléphonie mobile.

Il faut noter que, concernant la couverture des 13 communes restantes (Montesquieu, Vazerac, Vaïssac, Bouloc, Bruniquel, Escazeaux, La Salvetat- Belmontet, Lacour-de-Visa, Le Causé, Loze, Puygaillard-de-Quercy, Varen, Verlhac-Tescou), j'ai demandé à l'A.D.E. 82 de travailler avec les 3 opérateurs nationaux afin d'évaluer le coût d'un programme de résorption propre au Tarn-et-Garonne.

II – INTERNET HAUT DÉBIT :

1 - Déploiement de la fibre optique

a) Chantier en cours

Le chantier relatif à la réalisation de la première tranche du réseau départemental en fibre optique, que nous avons lancé début 2008, est en passe d'être terminé.

Je vous rappelle qu'il s'agissait de réaliser des liaisons entre les réseaux qui traversent le Département (le long du canal et des autoroutes) et le central téléphonique des 5 principales localités : Caussade, Castelsarrasin, Moissac, Montauban et Valence d'Agen. Lors de notre réunion du Budget Primitif 2008, nous avons décidé d'ajouter à cette première tranche de travaux, une liaison supplémentaire afin de desservir la zone d'activité de Lauzard, à Labastide-Saint-Pierre, qui est en zone blanche de l'ADSL et d'irriguer, ainsi, la totalité de la future zone logistique départementale.

Aujourd'hui, ces liaisons fibres optiques sont **opérationnelles sur Valence d'Agen, Moissac et Castelsarrasin**.

Au-delà de cette première tranche de travaux qui est portée par le Conseil Général, nous avons demandé, en 2005, à chacune des intercommunalités concernées, de porter la maîtrise d'ouvrage d'une **boucle locale en fibre optique**.

La Communauté de Communes des Deux Rives est la première à avoir délibéré sur ce type de projet. Elle a lancé la réalisation d'une étude technique afin de définir le coût et l'infrastructure d'un réseau en fibre optique qui desservira la totalité des zones d'activités intercommunales. Il est aussi prévu, dans le cadre de ce réseau local, de desservir un certain nombre de zones blanches de l'ADSL situées en secteur urbain.

La Communauté de Communes de Castelsarrasin-Moissac nous a fait connaître, par courrier, son souhait de créer une boucle locale en fibre optique qui permettra de réaliser la desserte de toutes les zones d'activités de son territoire. Elle s'engagera dans ce projet, dès que les deux communes concernées lui auront délégué la compétence. Les réunions techniques avec les deux communes pour déterminer les tracés seront organisées dans les prochaines semaines.

La Communauté de Communes de Montauban et des Trois Rivières est, quant à elle, dans une situation un peu privilégiée compte-tenu qu'elle dispose, déjà, sur son territoire, d'un réseau câblé déjà ancien et d'un certain nombre de fourreaux vides disponibles. Elle a engagé une étude spécifique sur la question du haut débit et nous a sollicités, par courrier du 17 septembre 2007, pour bénéficier d'un des 5 fourreaux mis en place par le Département dans le cadre de la réalisation de la première tranche de travaux, ce que nous avons fait.

Concernant Caussade, la Mairie nous a informés, par courrier en date du 21 juillet dernier, qu'elle ne souhaitait pas donner suite au projet sur son territoire.

b) Les extensions envisagées

Lors de la Décision Modificative de 2007, vous avez pu constater, au travers du rapport sur les évolutions du réseau informatique interne au Conseil Général de Tarn-et-Garonne, de l'intérêt de pouvoir bénéficier d'une infrastructure de télécommunication indépendante et concurrentielle.

Dans la continuité de ce rapport, a été étudiée la possibilité de desservir certains pôles départementaux, en particulier les bâtiments de la Direction Départementale de la Solidarité, Novalia 82, le Collège Ingres et le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille.

Au terme de ces études, la société Télécom Optique Service nous a transmis le montant des plus-values à prévoir pour assurer la desserte de ces bâtiments. Ces plus-values s'expliquent par les portions de génie-civil supplémentaires à construire, mais aussi, par le fait qu'il est souvent nécessaire de pénétrer sur l'emprise « privée » des bâtiments du Conseil Général, là où notre marché initial ne prévoyait que de rester sur le domaine public en s'arrêtant en limite de propriété.

Il apparaît que la desserte de ces bâtiments est possible à travers une extension de programme évaluée à 79 015 €

La majeure partie des travaux prévus sur Montauban a été réalisée et le chantier devrait se terminer en fin d'année. Nous sommes en attente de l'accord de la Mairie de Montauban pour l'utilisation du fourreau situé le long de l'avenue Gambetta qui permettrait de desservir la pépinière Novalia 82.

2 - Couverture des zones blanches de l'ADSL (Appel à Projets Midi-Pyrénées Numérique)

Il s'agit ici de faciliter la création de réseaux à haut débit dans les zones blanches de l'ADSL et, ainsi, de desservir les 6% des foyers du Département qui ne pouvaient pas bénéficier du Haut-Débit (chiffres de début 2007).

Pour ce faire, le Conseil Général a décidé de lancer une politique spécifique afin de financer la mise en place de réseaux à haut débit dans les communes de moins de 10 000 habitants, dont une partie de la population est inéligible à l'ADSL. Je vous rappelle que la subvention départementale, complémentaire de celles de la Région et de l'Europe, s'élève à 20% du coût du projet dans la limite d'une subvention maximum de 15 000 € par commune concernée.

Cette politique, très appréciée par les communes et les intercommunalités, a déjà permis de participer à 21 projets de réseaux à haut débit (liste ci-dessous) représentant 92 communes.

Maîtres d'ouvrage	Communes concernées	Avancée du projet
Commune de Bouloc	Bouloc	Réalisé
Communauté de Communes des 2 rives (Tranche 1)	Montjoi, Saint-Michel, Perville et Gasques	Réalisé
Communauté de Communes des 2 rives (Tranche 2)	Auvillar	Constat de carence d'initiative privée en cours

Maîtres d'ouvrage	Communes concernées	Avancée du projet
Groupement de Commandes de Campsas et Varennes	Campsas et Varennes	Réalisé
Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron (Tranche 1)	Loze, Mouillac, Féneyrols, Espinas et Lacapelle-Livron	Réalisé
Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron (Tranche 2)	Saint-Antonin-Noble-Val et Caylus	En cours de réflexion
Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise (Tranche 1)	Asques, Belbese, Castera-Bouzet, Cumont, Esparsac, Glatens, Lamothe-Cumont, Serignac et Vigueron	En cours de déploiement
Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise (Tranche 2)	Beaumont-de-Lomagne	En cours de déploiement
Groupement de Commandes de Miramont-de-Quercy, Fauroux, Montbarla, Saint-Nazaire-de-Valentane, Brassac et Bourg-de-Visa	Miramont de Quercy, Fauroux, Montbarla, Saint Nazaire de Valentane, Brassac et Bourg-de-Visa	En cours de déploiement
Commune de Montesquieu	Montesquieu	En cours de déploiement
Groupement de Commandes de Saint Amans du Pech, Saint-Beauzeil et Valeilles	Saint Amans du Pech, Saint-Beauzeil et Valeilles	En cours de déploiement
SIVOM des Vallées et Terrasses du Tarn et de la Garonne	Angeville, Albefeuille-Lagarde, Les Barthes, Castelferrus, Castelmayran, Caumont, Couture, Cordes-Tolosannes, Garganvillar, Lafitte et Montain,	En cours de déploiement
Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de l'Aveyron	Albias, Bioule, Bruniquel, Montricoux, Négrepelisse, Saint Etienne de Tulmont et Vaissac	Enquête population
Communauté de Communes du Sud Quercy de Lafrançaise	Labarthe, Lafrançaise, L'Honor-de-Cos, Montastruc, Piquecos, Puycornet et Vazerac	Constat de carence d'initiative privée
Commune de Lacour-de-Visa	Lacourt-de-Visa	Enquête population
Commune de Reyniès	Reyniès	Consultation en cours
Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne	Aucamville, Beaupuy, Bouillac, Bourret, Comberouger, Mas-Grenier, Saint-Sardos, Savenès et Verdun-sur-Garonne	En cours de réflexion

Maîtres d'ouvrage	Communes concernées	Avancée du projet
Commune de Tréjols	Tréjols	En cours de réflexion
Commune de Bessens	Bessens	En cours de réflexion
Commune de Montech	Montech	En cours de réflexion
Communauté de Communes du Quercy-Caussadais	Lapenche, Montfermier, Saint-Georges et Saint-Vincent d'Autejac	Opération initiale abandonnée- Réflexion en cours sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes (18 communes)

Dans le cadre de la veille permanente de l'ADE 82 sur les nouvelles technologies en matière de Haut-Débit, nous avons identifié, avec la Direction Régionale de France Télécom, une nouvelle technologie intitulée : « Noeud de Raccordement Zone d'Ombre (NRA-ZO) ».

Celle-ci permet d'accroître le rayon d'action de l'ADSL en installant un équipement dans les sous répartiteurs (armoires de rues). En effet, jusqu'à aujourd'hui, France Télécom n'était en mesure de déployer l'ADSL que dans les répartiteurs (centraux téléphoniques), compte tenu que les sous répartiteurs ne disposaient pas de places suffisantes.

Afin d'avoir un point précis sur les foyers concernés par les zones d'ombre ADSL, l'ADE, à ma demande, a fait réaliser une étude. Les résultats font apparaître que le Tarn-et-Garonne compte 3 875 foyers inéligibles à l'ADSL.

A ce jour, l'appel à projets « Midi-Pyrénées Numériques » a permis de déployer des réseaux Haut-Débit Hertziens (Wifi-Wimax) sur un total de 43 communes, soit plus de 1540 foyers, ces projets représentant un investissement total de 945 000 € HT financé à 60% par l'Europe et la Région et à 20% par le Département.

Il faut noter que 49 autres communes conduisent actuellement une réflexion sur des projets de desserte des zones d'ombres ADSL. Ces projets couvriraient environ 1 000 foyers supplémentaires. Ils s'intégreront soit dans le projet Midi-Pyrénées Numérique et, de ce fait, bénéficieront des subventions susvisées, soit en dehors.

Compte-tenu de ce qui précède, je vous propose de bien vouloir délibérer et ratifier le crédit de 79 015 € à l'article 231.531, sous-fonction 68, correspondant à la desserte des bâtiments départementaux.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de l'état d'avancement du schéma départemental des télécommunications ;
- Approuve, concernant l'Internet haut débit, une extension de programme de 79 015 € relative à la desserte des bâtiments départementaux et ratifie à cet effet, un crédit de 79 015 € à l'article 231.531, sous-fonction 68 ;
- Prend acte que la majeure parties des travaux prévus sur Montauban a été réalisée et que le chantier devrait se terminer en fin d'année.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,